

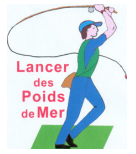


FEDERATION FRANCAISE DES PÊCHEURS EN MER

COMMISSION NATIONALE LANCER des POIDS de MER

6 Boulevard de la Côte Radieuse 66140 Canet en Roussillon

☎ 04 68 80 61 99 mël : cnlancerffpm@orange.fr



REGLEMENT FEDERAL ADULTES

LANCER DES POIDS DE MER

Article 49 : du Règlement Intérieur National.

Pour pouvoir prendre part à une compétition inscrite au calendrier fédéral, organisée par la Fédération, un Comité régional, un Comité départemental ou une association affiliée, tout participant doit être titulaire d'une licence fédérale de la FFPM régulièrement établie au millésime de l'année.

1er partie: **REGLEMENT INTERIEUR**

Article I: **Objet**

La pratique du lancer des poids de mer est une discipline sportive qui consiste à lancer des catégories de plombs le plus loin possible dans une piste délimitée et tracée sur espace dégagé de tous obstacles et sécurisé.

Il s'agit là d'une activité sportive et technique de très haut niveau qui demande force, adresse, concentration et endurance aux athlètes qui pratiquent cette discipline.

Cette activité a pour objectifs:

- a) D'améliorer la technique pour la pêche et ensuite repousser aussi loin que possible les distances de lancer en compétition.
- b) d'améliorer aussi la qualité et les performances des matériels (cannes, moulinets, nylons etc..).

Article II: **Constitution commission lancer poids de mer**

- Un Président nommé ou élu par le Comité Directeur National F.F.P.M.
- Un DTN désigné par le Président commission lancer et proposé au bureau Directeur FFPM.
- Du correspondant des délégués
- De toutes personnes que le Président juge utile.
- La commission sera constituée de tous les Présidents des commissions régionales lancer poids de mer.
- D'une représentante dame et d'un représentant jeune.

Article III: **Le Championnat de France**

- Pour qu'une épreuve inscrite au calendrier fédéral soit qualificative, il faut qu'il y ait des lanceurs appartenants à des clubs extérieurs du club organisateur, plus l'envoi de l'avis de participation avec inscrit : le lieu, la date, l'heure, le tarif, le programme, la remise des récompenses et l'obligation des mesures par visée laser. (voir article VII Mesures)

- Pour participer aux championnats de France, les lanceurs adultes (H) devront avoir effectué deux concours inscrits au calendrier fédéral, après le CdF de l'année précédente jusqu'au dernier concours avant le CdF de l'année en cours, dont un avant le Championnat de France de l'année en cours et un hors club ou région.

Les lanceuses adultes (F) devront avoir effectué 1 concours fédéral pour participer au championnat de France. Le championnat de France, étant un concours titré n'est pas retenu comme concours qualificatif.

Un membre de la commission lancer tiendra une liste sélective des lanceurs ayant effectués leur critère de sélection pour la participation au Championnat de France.

- Les jeunes (voir règlement jeunes).
- Participeront aux Championnats de France toutes les catégories Adultes (H et F).
- L'attribution de l'organisation d'un Championnat de France est accordée par la commission de lancer qui se réunit au moins une fois par an. Un cahier des charges sera fourni au club organisateur.
- organisation du Championnat de France : il sera organisé le deuxième week-end de Juin; il se déroulera sur deux jours.

1^{er} jour pour tout le monde (adultes).

1^{er} série : 125g adultes (H et F).

2^{ème} série : 100g adultes (H et F).

2^{ème} jour pour tout le monde (adultes).

1^{er} série : 175g pour tous les seniors au Championnat de France.

2^{ème} série : 150g adultes (H et F).

Article IV: **La sélection équipe de France**

Composition de la commission de sélection des équipes de France

- Le Président de la commission lancer

- le DTN

- le correspondant des délégués régionaux.

La sélection pour former la ou les équipes de France sera décidée par la commission de sélection sur la moyenne des résultats obtenus lors des classements aux quatre plombs (175g, 150g, 125g, 100g) : (du classement individuel national des trois meilleurs sur cinq années ; du classement individuel national provisoire des trois meilleurs sur cinq années ; du classement des trois meilleurs concours sur cinq années des championnats de France).

Les membres de la commission de sélection auront une attention particulière sur la qualité morale et l'esprit d'équipe dont tous les lanceurs doivent se prévaloir.

Le capitanat est réservé au délégué FFPM désigné par le bureau directeur national.

Les membres de la commission nationale n'auront qu'un avis consultatif dans la formation des équipes de France.

Article V: **La Coupe de France**

La Coupe de France reste un concours titré, qui se déroulera sur une journée ; elle Pourrat être organisée alternativement par les clubs demandeurs et pourrait se faire sur un concours prévu au calendrier fédéral par le club organisateur.

La compétition se déroulera au plomb imposé.

La participation à la Coupe de France sera retenue comme concours qualificatif.

Article VI: **Le Championnat régional**

Sera à la diligence des Comités Régionaux; mais toutefois deux manches minimums doivent être prévues au calendrier fédéral.

Le choix du mode de lancer dans les concours régionaux, sont à la diligence du club organisateur, toutefois il devra privilégier les règles du présent règlement.

Les titres régionaux seront décernés au meilleur cumul des lancers par plombs, dans les catégories des séries de plombs prévus par l'organisation des concours.

Article VII: **Catégories**

1) Les différentes catégories sont les suivantes:

>Poussins: 6 à 9 ans révolus au 31 décembre de l'année précédente	> P
>Benjamins: 10 ans révolus au 31 décembre de l'année précédente	> B
>Minimes: 12 ans révolus au 31 décembre de l'année précédente	> M
>Cadets: 14 ans révolus au 31 décembre de l'année précédente	> C
>Juniors: 16 ans révolus au 31 décembre de l'année précédente	> J
>Seniors: 18 ans révolus au 31 décembre de l'année précédente	> Sh ; Sd
>Vétéran: 60 ans révolus au 31 décembre de l'année précédente	> Vh ; Vd

Article VIII: **Juge et Arbitres**

Un juge arbitre aura la responsabilité du bon déroulement de l'épreuve, il sera assisté au moins de quatre arbitres de piste et de deux arbitres de table.

Attribution du juge arbitre :

Il a la responsabilité du bon déroulement de la compétition, il supervise l'ensemble des arbitres et fait partie du jury.

Attribution des arbitres de table :

Ils appellent les compétiteurs selon l'ordre de passage du tirage au sort, en cas d'incident pour un lanceur, ils peuvent faire continuer l'ordre de passage et autorisent le lanceur de reprendre ultérieurement la série ; ils notent les lancer bons ou mauvais, ils enregistrent les distances données par le géomètre.

Attribution des arbitres de piste :

-a)faire respecter et appliquer le règlement fédéral.

-b) faire respecter l'ordre de passage.

- c) contrôle le diamètre des fils autorisés sur trois points minimum
- d) vérifie les cannes (4 anneaux minimum dont l'anneau de pointe).
- e) vérifie les moulinets (TF 5 tours bobines minimum, TT 8 tours bobines minimum).
- f) place les plaquettes de distance à l'impact du plomb
- g) signale au juge arbitre tous incidents survenus sur la piste.

Article IX: **Jury**

Pour le Championnat de France et la Coupe de France, il sera composé de trois membres, dont un parmi la Commission Nationale présente et deux parmi les responsables régionaux et du club organisateur. (priorité aux arbitres fédéraux)

Les décisions seront prises après un vote à la majorité simple.

Article X: **Récompenses**

Pour le Championnat de France, il sera distribué des médailles or, argent, bronze aux trois premiers lanceurs du classement général par catégorie, aux meilleurs clubs et aux meilleurs comités.

Les titres de champion de France ne seront décernés que si le podium est constitué de cinq athlètes ou représentants de clubs et comités.

Si possible, Il sera remis aux trois premiers toutes catégories d'en chaque plomb, un trophée souvenir.

Si dans une des catégories féminines il y a cinq compétitrices, le podium féminin sera effectué. (article 61 du RI)

Les licenciés détenteurs de licences C (Corpo), se verront remettre le titre corporatif de champion de France dans toutes les catégories, que s'ils sont au moins cinq représentants par catégories.

Un trophée F.F.P.M toutes catégories sera décernées au Champion de France ; remis en jeu chaque année.

Des coupes peuvent être attribuées aussi, et des diplômes certifiant l'exactitude des titres et des records dans les poids et les distances réalisées.

D'autres récompenses pourront être distribuées et reste sur l'initiative de l'organisateur du concours, (articles de pêche ou produits régionaux) de manière à rendre aux concours leurs caractères compétitifs.

Pour la coupe de France, il sera octroyé six coupes FFPM

- Pour les seniors, vétérans.
 - Pour les dames, vétérans dames.
 - Pour les jeunes garçons, toutes catégories.
 - Pour les jeunes filles, toutes catégories.
 - pour la meilleure participation de trois lanceurs par club.
 - pour la meilleure participation de trois lanceurs par comité.
- Elles seront acquises définitivement.

Article XI: **Classements**

Pour toutes les compétitions sur la fiche de classement doit apparaître en plus du Nom, Prénom (moulinet TT ou TF ; le club ; le N° licence ; la catégorie.

L'organisation de compétition (club ou inter club) est autorisée à établir un classement différent entre moulinet tambour fixe ou tournant

Pour le Championnat de France :

a) Pour toutes les compétitions et pour toutes les catégories adultes, le classement se fera sur les plombs:

Les catégories féminines adultes (Sd et Vd) : 150g, 125g, 100g.

La catégorie adulte vétéran (Vh) : 150g, 125g, 100g.

La catégorie senior : 175g, 150g, 125g, 100g.

b) Pour toutes les catégories et pour toutes les compétitions, les classements seront effectués sur l'addition du meilleur jet de chacune des trois ou quatre épreuves.

Les titres de vainqueurs ou champions seront donc décernés au cumul des 3 ou 4 épreuves.

c) En cas d'égalité parfaite, le vainqueur sera celui qui a réalisé le meilleur jet au plomb le plus lourd.

d) pour le classement par club et comité, le classement se fera sur les trois premiers lanceurs (euses) issus du classement général final. Les comités ne pourront être récompensés qu'une fois.

e) les licenciés détenteurs d'une licence C (Corpo), seront classés sur les deux critères du championnat de France. (national et corpo) (voir modalité article X récompense).

f) Un classement individuel annuel national sera établi sur le meilleur cumul obtenu par les lanceurs lors des concours inscrits au calendrier fédéral édité par la commission lancer. (Tenue par le Président)

Pour la Coupe de France :

- a) pour toutes les catégories le classement se fera sur le résultat de la meilleure distance obtenu du meilleur jet des plombs imposés.
- b) sur le tableau des résultats, l'organisateur fera apparaître en couleur la catégorie du plomb utilisé pour lancer de chaque jet et la distance retenue pour le classement final.

Pour les concours régionaux et locaux :

- a) Pour toutes les compétitions et pour toutes les catégories aux plombs imposées, le classement se fera sur:
L'addition des deux résultats aux plombs lancés pour les seniors féminines et vétérans (H et F) : soit 100g et 125g, ou 125g et 150g.
L'addition des deux résultats aux plombs lancés pour les seniors Masculins : soit 100g et 125g, ou 150g et 175g.
- b) pour les concours autres que les plombs imposés, le classement sera à l'appréciation du club organisateur.

2ème partie:

REGLEMENT CONCOURS

Article I: **Matériel**

a). les cannes

Tous les types de cannes seront acceptés, du commerce ou non, cannes à anneaux ou à fil intérieur. Les modèles à anneaux devront en comporter au moins quatre dont l'anneau de pointe, le fil devant les traverser tous. Leurs longueurs sont illimitées.

b). les moulinets

Seront admis tous les types de moulinet pour autant qu'ils permettent de pêcher (moulinets à bobine fixe, à bobine tournante, à frein magnétique ou non).

c). les fils (voir annexe 1)

- Pour toutes les catégories et toutes les compétitions, la ligne principale doit être en monofilament de couleur. Les catégories des sections de fils adaptés aux plombs sont :

100g – 25/100 minimum ; 125g – 28/100 minimum ; 150g – 31/100 minimum ; 175g – 35/100 minimum.

- Les compétiteurs utilisant **le moulinet tambour fixe** doivent utiliser le diamètre de fils de 25/100 pour tous les plombs pour un arraché de 60/100 ; ils sont autorisés à utiliser un arraché queue de rat que l'on trouve dans le commerce, dont la section du fil ne doit pas excéder un minimum de 25/100 à 60/100.

- Les catégories seniors, vétérans, utilisant le moulinet tambour tournant sont autorisés à utiliser les diamètres de fils de 25/100 – 100g, 28/100 – 125g, 31/100 – 150g, 35/100 – 175g ; pour des fils d'arrachés de 70/100 (100g et 125g) et 75/100 (150g et 175g).

- La tolérance inférieure admise sur le diamètre du fil d'un jet effectué est de 0,005mm soit :

100g 24,5/100 minimum ; 125g 27,5/100 minimum ; 150g 30,5/100 minimum ; 175g 34,5/100 minimum.

Pour les arrachés 60/100 (59,5/100 minimum) ; 70/100 (69,5/100 minimum) ; 75/100 (74,5/100 minimum)

- Le Championnat de France, la Coupe de France et les épreuves locales excluent systématiquement tout lanceur ayant réalisé un jet avec un fil ne correspondant pas aux critères mentionnés ci-dessus.

- Les rabouages seront admis à la seule condition qu'ils aient aussi le diamètre minimum autorisé soit :

25/100 minimum; 28/100 minimum; 31/100 minimum; 35/100 minimum.

- le fil d'arraché en 60/100 minimum, 70/100 minimum ou 75/100 minimum ne devra être rabouté au 25/100, 28/100, 31/100 ou au 35/100 par aucun autre fil que le diamètre autorisé

- la queue de rat de 27/100 à 60/100 d'une longueur de 15m minimum est autorisée pour le moulinet tambour fixe seulement.

- Les contrôles de fils seront effectués par le juge arbitre, assisté des arbitres de piste de la compétition tant sur le corps de ligne que l'arraché avant et pendant la compétition, compte tenu des allongements issus des lancers. En cas de record, les contrôles seront systématiquement effectués à plusieurs endroits (3 au minimum).

Ils seront réalisés à l'aide de palmer, comparateur ou pied à coulisse.

- Dans le cas d'un changement de bobine ou de rechargement en fil à l'issue d'une casse, le concurrent devra présenter son moulinet au contrôle et tout fil n'ayant pas le diamètre minimum autorisé devra être changé, auxquels cas les jets effectués seront déclarés nuls.

- Ces arrachés seront également contrôlés. Ils devront être enroulés sur la bobine d'au moins huit tours pour les tambours tournants, (ceci en accord avec le règlement FIPS-M), et de cinq tours pour les tambours fixes.

- Les tresses sont interdites.

Article II: **Epreuves**

Pour le Championnat de France :

1. pour les catégories seniors dames et vétérans (H et F), les poids utilisés seront les 100g, 125, 150g. Chaque poids sera lancé trois fois, ce qui fera neuf jets au total.
2. pour la catégorie : senior, les poids utilisés seront les 100g, 125g, 150g, 175g, chaque poids sera lancé trois fois, ce qui fera douze jets au total.

Pour les concours régionaux et locaux :

1. Pour toutes les catégories, les concours sous l'égide de la FFPM aux plombs imposés. Chaque poids sera lancé 5 fois minimum, ce qui fera au total 10 jets minimum.

Les concours se feront :

Soit plomb de 100g et 125g, pour toutes les catégories.

Soit plomb de 150g et 175g, pour les seniors, pour les catégories (Sd et Vh et Vd) se sera 125g et 150g.

2. pour les concours autres que les plombs imposés, le club organisateur prendra l'initiative pour faire lancer les catégories de plombs de son choix.

Pour la Coupe de France

Pour toutes les catégories : Adultes (H et F) la compétition se fera sur le plomb imposé.

L'organisateur de la Coupe de France devra faire effectuer. 5 jets minimum par plomb

Article III: **les plombs**

- Le plomb sera la seule matière utilisée pour la fabrication des poids, ils seront de forme aérodynamique favorisant la pénétration dans l'air (obus ou goutte d'eau).

- Ils seront fournis par les organisateurs au début de la compétition; la gamme sera les poids de 100g, 125g, 150g, 175g.

- Les lanceurs utiliseront exclusivement les plombs fournis par l'organisateur du concours.

- Chaque type de poids sera peint d'une couleur spécifique permettant de les différencier aisément:

> 100g en Rouge

> 125g en Blanc

> 150g en Bleu

> 175g en Orange

- Pour le championnat de France et la Coupe de France les plombs seront numérotés d'après le tirage au sort.

Article IV: **Gestion et utilisation des plombs**

- Les plombs seront élaborés à l'aide des moules que détient la Fédération; le Président diligentera les besoins des clubs organisateurs des Championnats.

- A charge pour l'organisateur de prévoir des plombs supplémentaires dans chaque poids en prévision de casse, de détérioration ou d'acquisition par les lanceurs.

Les poids seront attachés à la ligne de l'arraché par l'intermédiaire d'un anneau brisé ovale ou non de grande résistance.

- En cas de perte d'un poids lors d'une phase de lancer, le concurrent concerné recevra un autre poids en remplacement qui pourra lui être facturé ou non suivant la gestion de l'organisateur.

Article V: **Terrain de lancer**

- Il doit être plat au maximum ayant au minimum 300m de côté et suffisamment éloigné de toute habitation ou passage fréquenté. Il se compose de la piste ou zone d'impact et de l'aire de lancer ou pas de tir.

- L'aire de lancer ou pas de tir est l'endroit où se place le lanceur. Elle est délimitée sur l'avant par une planche de 2,50m sur 0,10m de haut, ceci en accord avec le règlement FIPS-M.

- La zone de lancer se fera dans une surface carrée de 2,50m

- L'aire est située au sommet du triangle qui constitue la zone d'impact.

- La piste ou zone d'impact a la forme d'un triangle ayant à la base une largeur de 107,20m à 200m du sommet, ce qui représente une ouverture légèrement inférieure à 30°.

Une ficelle transversale de 53,6m environ placée au 100m donnera cet angle.

- A 10m en arrière de l'aire de lancer et dans le prolongement de la ligne médiane, un drapeau jaune indiquera l'axe central de la piste et la direction du vent.

- Des fanions rouges (de 45cm de haut et de 35cm de large sur piquet de 1m de haut) marquent les limites extérieures aux 50, 100, 150, 200, et 250m.

- Des fanions jaunes (de 45cm de haut et de 35cm de large sur piquets de 1m de haut) marquent la ligne médiane aux mêmes distances de 50, 100, 150, 200 et 250 m.
- Lors du Championnat de France prévoir un drapeau bleu, blanc, rouge (drapeau national), qui sera planté au 300m. Un drapeau à l'oriflamme de la région ou du département ou du club pourra être placé à l'entrée de la zone interdite.
- la zone d'impact ou piste sera délimitée par une ficelle ou ruban très voyant de couleur blanche, tant sur les lignes extérieures que sur la médiane.
- La zone interdite sera délimitée à 15m minimums en arrière du pas de tir sur 30m de long par du ruban bicolore (rouge et blanc) sur piquet de 1,50m de haut tous les 3m environ.
- Lors des actions de lancer, seul le lanceur et le juge arbitre peuvent franchir la zone interdite.
- Le positionnement de la piste devra toujours être fait avec vent favorable ou vent arrière. celle-ci pourra être éventuellement tournée si un vent contraire venait gêner le bon déroulement de l'épreuve. Son déplacement se fera à la fin d'une série ou sur l'initiative des juges arbitres, il faudra pour cela prévoir des plaquettes de marquage supplémentaires avec le même numérotage.
- Des pancartes signalétiques de distance 0,10m x 0,10m seront posées au ras du sol tous les 10m sur la ligne médiane à partir de 50m jusqu'à 250m pour bien matérialiser la ligne médiane et renseigner les concurrents sur les distances réalisées en cours de compétition.
- Des pancartes signalétiques de 0,10m x 0,10m seront placées sur l'axe de la piste pour indiquer les records de France pour chaque plomb toutes catégories confondues.

Article VI: **Le lancer**

- Le lanceur quittera la zone de lancer seulement lorsque le plomb aura touché le sol.
- Tout franchissement de la planche, avant que le plomb eut touché le sol, le jet sera compté nul.
- Tout jet cassé sera considéré comme effectué et comptera zéro.
- Tout plomb retrouvé, au contrôle, en dehors des lignes extérieures de la piste sera compté nul.
- Tout lanceur absent au début de la compétition commencera celle-ci dans l'ordre de passage prévu par l'organisateur ; les jets antérieurs non réalisés seront considérés comme nuls.
- Le lanceur devant passer par ordre de passage, s'il ne s'est pas présenté au deuxième appel de son nom, après une minute, son jet sera annulé sauf problème technique important et constaté par les organisateurs ou les commissaires.
- Les nylons ou fils seront contrôlés par les commissaires de piste et le juge arbitre, avant et pendant les épreuves à l'aide de palmer, comparateur ou pied à coulisse.
- Après chaque jet, le lanceur posera sa canne sur les supports prévus et numérotés à cet effet placés en arrière du pas de tir, en ayant soin de tendre légèrement la ligne le fil.
- Après chaque fin de série, les lanceurs prendront leur canne en même temps, afin que le groupe soit sur le même plan. Le juge arbitre autorisera la remontée du terrain jusqu'au point de chute du plomb en récupérant le fil qui devra toujours être tendu. Cette manœuvre doit se faire dans l'ordre, afin d'éviter de se prendre les pieds dans le nylon du voisin, ce qui justifie l'emploi de fil couleur très visible. Ils auront auparavant pris soin d'emporter leur plaquette au numéro du tirage au sort.
- Lors de la récupération du fil vers la chute du plomb, un lanceur pourra avoir recours au juge arbitre pour couper son fil s'il a effectué un bon jet et qu'une perruque indémêlable se soit formée après la chute du plomb sans rupture, le jet sera validé.
- Seul les arbitres ou commissaires de piste seront habilités à déterrer le plomb et positionner la fiche dans l'empreinte de celui-ci. En cas de litige sur le jet d'un même poids, une deuxième plaquette sera plantée au numéro du lanceur.
- Dans le cas où une personne déplacerait un plomb qui n'est pas le sien, soit volontairement ou par inattention, alors que la plaquette n'est pas placée, les juges arbitres, après constatation de l'incident et concertation, pourront autoriser le lanceur à faire un jet supplémentaire.
- **NB** L'action volontaire relatée ci-dessus de la part d'un concurrent entraînerait son élimination définitive du concours. Tout lanceur ayant déterré son plomb sans la présence d'un ou des commissaires verra son jet annulé. En cas d'appel d'un concurrent sur un incident lors des épreuves, seuls les commissaires de piste transmettront la réclamation au juge arbitre.

Article VII: **Mesures**

Pour le Cdf et la Coupe les mesures devront être faites par lunette de visée de type Tachymètre. Chaque lancer réalisé et validé, est repéré au point de chute du poids par une plaquette de 0,10m x 0,10m sur tige de 0,50m peinte en blanc et numéroté en chiffres rouges de 40mm de hauteur minimum, afin que sa lecture

soit faite aisément par la lunette de visée du géomètre (tachymètre) qui sera la seule dans toutes les compétitions pour valider les records de France.

Lors des concours autres que le CdF ou la Coupe, les mesures pourront être effectuées par jumelle de visée ou laser optique.

Validité des records par lunette de visée laser : l'homologation provisoire des distances par télémètre laser est autorisée, dans la mesure où les distances améliorées sont supérieures de 2m de l'ancien record.

Toutefois si une distance se rapprochant de moins 50cm est amélioré, si mesuré par Tachymètre (géomètre), celle-ci sera retenue au bénéfice de l'autre. A l'essai pour 2009

Les contestations doivent être adressées par courrier et signées.

Article VIII: **Ordre de passage**

Pour les Championnats de France et autres concours le tirage au sort sera désigné par l'organisateur ; de préférence par catégories, Poussin vers Senior

Pour chaque compétition, les lanceurs d'une même catégorie doivent lancer sur la même piste, pour bénéficier des mêmes conditions.

Pour le Championnat de France l'organisateur pourra avoir recours à deux pistes différentes.

Article VIX : **Ordre des poids lancés**

Pour tous les concours clubs, il faut commencer par le plomb le plus lourd.

Pour le Championnat de France :

1^{er} jour, 1^{er} série : plomb 125g (toutes les catégories)

2^{ème} série : plomb 100g (toutes les catégories)

2^{ème} jour, 1^{er} série : plomb 175g (senior)

plomb 150g (toutes les catégories)

Présenté et adopté par le comité directeur national le : 29 Octobre 2011

Modifié, et adopté à l'AG Nationale de Bastia le : 23 Mars 2012

PISTE LANCER

